



Éditorial: féminisme et syndicalisme

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**

Sommaire :

Éditorial : féminisme et syndicalisme

P.2 et 3 : La parité n'est pas une maladie sexuellement transmissible.

P.3: rappel, journées intersyndicales femmes

P.3 et 4 : Le droit des femmes n'est pas un supplément d'âme

Comité de rédaction :

Nina Charlier
Ingrid Darroman
Sigrid Gérardin,
Marie-Caroline Guérin
Frédérique Payen
Danielle Ridet
Cécile Ropiteaux
Sophie Zafari

À l'instar des organisations féministes, notre fédération est aussi un outil important pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes. Alors que de nombreux freins persistent à la prise en charge de cette question, ces dernières années ont pourtant été les témoins de quelques améliorations dans ce domaine.

Il a longtemps été préjugé qu'abolir les discriminations et les oppressions sociales impliquerait, de fait, l'éradication des inégalités entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui on le sait, le patriarcat, même s'il se nourrit du système capitaliste, possède ses propres outils de domination que toute organisation progressiste doit combattre au même titre qu'elle lutte contre toutes les formes de discriminations sociales.

Aujourd'hui, les positions syndicales ont bougé, tous les syndicats affichent clairement leurs intentions de combattre les inégalités de sexe. Des revendications et des mandats sont élaborés sur cette question et portés dans la rue et dans les instances décisionnaires. Mais cela n'est pas suffisant et la vigilance des syndicalistes féministes est nécessaire car le chemin entre le discours et la pratique n'est pas encore entièrement franchi. Pour exemple, la féminisation des instances syndicales est loin d'être une réalité aujourd'hui encore.

Si les femmes s'imposent progressivement dans les syndicats, cela ne se fait pas sans résistances. Les obstacles à l'investissement syndical pour les femmes sont multiples : ils tiennent essentiellement à leur place dans la société, à savoir, les charges qu'elles ont à assumer dans la sphère domestique ; en cause aussi, le peu d'espace qu'on leur octroie dans le monde politique et économique et, enfin, la persistance des préjugés et des stéréotypes dans quasiment tous les

lieux de socialisation (famille, école, travail, médias...). Ces éléments ne doivent cependant pas masquer les facteurs propres au syndicalisme qui peuvent décourager les femmes à s'engager. Les femmes comme les jeunes syndiquées ne se reconnaissent pas toujours dans un modèle de militantisme qui absorbe la vie dans son entier. Or, le militantisme que nous pratiquons est très exigeant en termes de temps. De surcroît, la capacité à surinvestir le syndicat est un élément de reconnaissance au sein même des organisations. D'où la nécessité de réfléchir au partage des responsabilités, au cumul et à la durée des mandats. Au-delà de la féminisation des instances, la transformation des rapports femmes/hommes doit être au cœur de nos réflexions, de nos revendications et de nos stratégies syndicales. Trop souvent, les femmes responsables syndicales préfèrent s'autocensurer sur ces questions de peur d'être accusées de diviser le syndicat et/ou de porter des revendications trop spécifiques qui pourraient nuire aux revendications générales.

Le secteur femmes de la FSU qui organise la réflexion, diffuse les informations et participe à l'activité syndicale est une réponse partielle à ces difficultés. Il permet de considérer et de débattre de problématiques qui ne seraient pas traditionnellement prises en charge par les syndicats, comme la contraception, les IVG, les modes de garde des enfants, les violences conjugales et au travail. Il permet aussi d'assurer une sorte de « veille » féministe et d'intégrer la dimension de genre dans la réflexion syndicale et dans nos revendications. Temps, conditions de travail, précarité, services publics, violences au travail : autant de questions où l'approche féministe est indispensable et doit s'articuler avec l'approche syndicale générale.

La parité n'est pas une maladie sexuellement transmissible

Voici revenu le temps du congrès et avec lui un point d'étape sur la situation comparée des femmes et des hommes dans nos instances.

Si dans certaines instances, la présence s'affirme, il n'en reste pas moins que malgré un taux de syndicalisation intéressant, les femmes peinent à intégrer les instances.

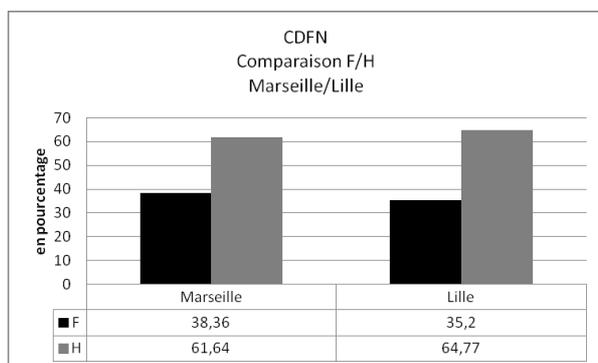
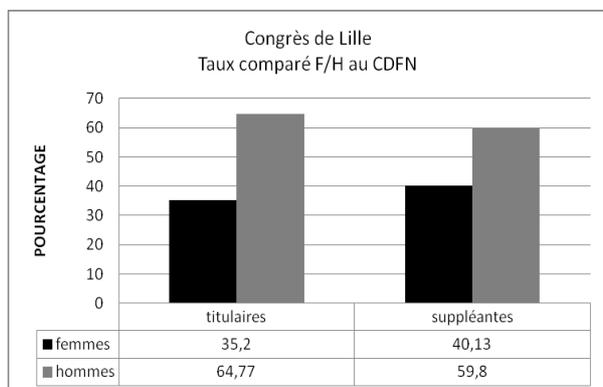
Quelques exemples

	Taux de présence des femmes dans la profession selon le syndicat concerné	Taux de syndicalisation des femmes
SNICS	96,3	95,7
SNES	60,4	63,7
SNEP	43,7	46,3
SNUEP	48,5	53
SNUIPP	81,6	75,75
SNU pôle emploi	76	76,43
SNPES-PJJ	59,73	57
SNUASFP	96,2	95,1

On remarque qu'il n'y a pas de faiblesse numérique des femmes dans la profession... ni dans les syndicats.

Les chiffres qui suivent concernent la situation examinée à chaque congrès.

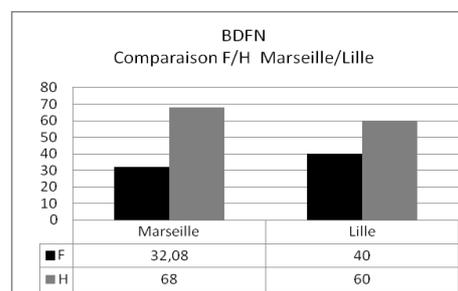
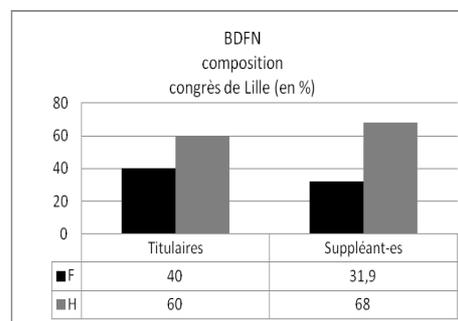
LE CDFN :



Les femmes sont plus souvent suppléantes. Il y a un léger tassement de la présence des femmes depuis le congrès de Lille. Il

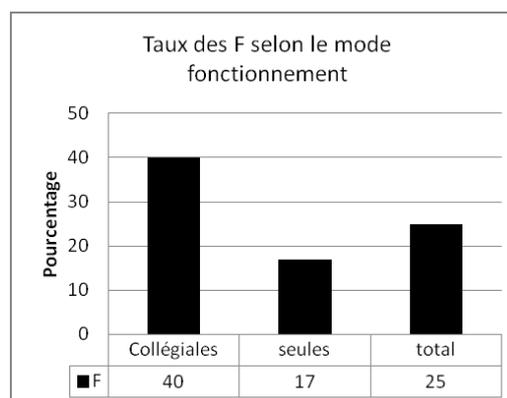
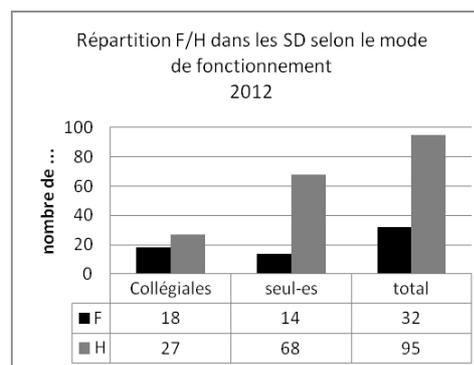
faudrait analyser plus finement le taux de présence à chaque CDFN parce qu'avec le jeu des suppléant-es, il est possible que le taux de présence des femmes soit encore plus faible.

Le BDFN : Situation inversée par rapport au CDFN



Les sections départementales

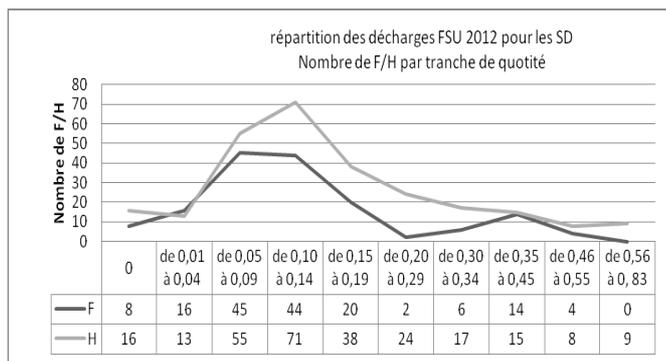
23 femmes (25 %) et 79 hommes assument les fonctions de secrétaire départemental-e FSU, un % plus intéressant pour la présence des femmes par rapport à 2010 (22 %). C'est la collégialité des sections qui assure le mieux leur présence.



Et les décharges ?

C'est un des moyens essentiels permettant un investissement militant qui assure la conciliation des temps de vie... Le graphique suivant ne prend en compte que les décharges attribuées par la FSU aux sections départementales. Il donne donc une vue partielle de la réalité qui reste complexe à décrypter.

181 femmes sont déchargées pour 306 hommes ! le différentiel F/H est très important. Les femmes sont presque moitié moins nombreuses que les hommes à avoir une décharge. Cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas investies dans des tâches militantes, mais aucun indicateur ne nous permet de considérer si leur présence est en adéquation avec ces attributions horaires. Quelle que soit la quotité, les femmes sont moins nombreuses que les hommes.



Concernant les CTA, 50,6 % de femmes étaient candidates, 45 % ont été élues, 36,6 % étaient tête de liste.

Cherchez l'erreur !

Camarades militant-es, encore un petit effort !

Journées INTERSYNDICALES FEMMES

25 et 26 MARS 2013 à Paris

- > Femmes et austérité en Europe
- > Corps, images de soi, publicités sexistes
- > Stéréotypes et égalité professionnelle
- > Femmes face à l'extrême droite

Inscription auprès des sections départementales FSU

Les droits des femmes ne sont pas un supplément d'âme.

Le congrès de Marseille avait réaffirmé le rôle et la place des secteurs dans la vie de la fédération, rappelant l'importance de ces « groupes de réflexion spécifiques » servant à alimenter les débats.

La commission femmes des débuts de la FSU s'est transformée en secteur à part entière depuis plusieurs congrès. Son activité autour des « droits des femmes » est transversale ce qui implique de travailler en lien avec les autres secteurs : éducation, suivi des personnels, droits et libertés, international...

Aujourd'hui, la diversité de la fédération (syndicats nationaux et tendances) est loin d'être suffisamment représentée dans le secteur Femmes.

Les militantes qui en assurent le suivi sont confrontées à une double difficulté : elles s'investissent souvent dans plusieurs secteurs fédéraux, et également au sein de leurs propres syndicats. Et d'autre part, difficulté récurrente : ce

secteur n'est souvent pas jugé prioritaire -c'est un euphémisme- par les syndicats nationaux. Toutes les composantes de la FSU doivent y engager les moyens militants afin de renforcer le secteur et lui donner les moyens de remplir ses missions. Il est important de poursuivre nos analyses le plus collectivement possible et de répercuter des informations, des réflexions féministes qui font avancer les dossiers de tous les secteurs.

Les débats sur les retraites ont montré l'inégalité flagrante de traitement entre F/H, mais cette inégalité est aussi à l'œuvre dans d'autres dossiers. C'est le rôle de la fédération dans son

ensemble de permettre au travail sur les droits des femmes d'émerger comme un sujet transversal et primordial dans notre activité syndicale.



L'ACTIVITE

Le secteur se réunit tous les deux mois en séance plénière et le collectif d'animation plus fréquemment.

La FSU est ainsi représentée dans divers collectifs : Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF), la CADAC, la Marche Mondiale des Femmes (MMF), ou le FSE ...

Les stages de formation : ils permettent d'alimenter nos analyses et réflexions, ce sont des moments clés dans la vie de notre fédération.

Depuis plus de 12 ans, la FSU, Solidaires et la CGT travaillent ensemble dans le cadre de « l'intersyndicale femmes » qui organise deux journées de rencontres, débats et formation en mars à Paris.

Depuis 3 ans le secteur a repris l'organisation annuelle d'une formation femmes FSU et les stages ont rencontré une forte participation.



Manifestation de soutien à Pinar Selek devant le tribunal, Istanbul, janvier 2013

Stage femmes FSU de novembre 2012 : plus de 80 participant-es sur 2 jours avec cette année les thèmes :

- Impacts des mesures d'austérité sur la vie des femmes avec Christine Van den Dalen – membre du CADTM de Belgique et de la Marche Mondiale des Femmes.

- Inégalités professionnelles avec Françoise Milewski - Économiste à l'OFCE (centre de recherche en économie de Sciences Po) et membre du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle et du Programme de Recherche et d'Enseignement des Savoirs sur le Genre (PRESAGE) et François Clerc - Expert, conseiller, formateur pour le traitement de dossiers en discrimination à la CGT, membre de l'observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

- Femmes et syndicalisme, travail sur les textes du congrès 2013, réflexion collective sur la place des femmes dans la FSU.

POUR Elles : Le collectif produit plusieurs fois par an des 4 pages qui sont envoyés à toutes les SD et qui sont accessibles sur le site de la FSU dans la rubrique Pour Infos.

Observatoire de la PARITÉ

Face aux difficultés rencontrées quant à la place des femmes dans la FSU, le congrès de Marseille a voté la mise en place de l'Observatoire de la parité regroupant des militant-es du secteur femmes et du secteur organisation.

Un état des lieux de la féminisation des instances de la FSU devait être fait régulièrement. Cela a été réaffirmé au congrès de Lille. Quatre ans après, peu d'effets et peu d'avancées sur la féminisation des instances et des délégations, tant nationales que régionales.

La nécessité d'une représentation équilibrée femmes/hommes est pourtant affirmée dans les textes de plusieurs congrès comme devant être une préoccupation constante et un objectif à réaliser.

La demande au congrès de Lille de faire vivre cet observatoire, de lui donner un rythme de travail régulier et des objectifs précis tout en y affectant des heures de décharges, n'a pas abouti dans les faits et reste malheureusement toujours d'actualité.

Demandes

Les syndicats - la FSU n'y échappe pas - sont encore aujourd'hui des lieux de reproduction dans l'assignation des tâches, la prépondérance de parole, le non-partage du pouvoir...

Nous devons continuer à nous interroger sur nos fonctionnements, sur la place de chacune et chacun dans notre fédération, dans nos syndicats ; il faut mettre en place de véritables mesures afin de lever les freins pour une égalité réelle et effective.

La FSU doit produire un bilan complet à chaque congrès avec les actions qu'elle compte mettre en place pour aller vers une représentation équilibrée. Donnons-nous les moyens de rétablir une vraie égalité au sein des instances avec un partage des moyens et des responsabilités.

Rien ne sert d'afficher des statuts qui prennent en compte l'égalité F/H si des mesures simples ne sont pas mises en place, comme inciter au fonctionnement collégial dans les SD, voire le favoriser par un volume de décharges supplémentaires. Mesures qui sans tout régler permettent de changer les comportements. Nous savons toutes et tous que la loi ne règle pas tout, qu'il faut aussi un dispositif autour et une vraie volonté de l'appliquer.

Si vous êtes intéressé-e pour intégrer le secteur Femmes, prenez contact avec votre syndicat national ou votre tendance. Pour avoir des renseignements sur le secteur, contactez la FSU nationale.

**Commission Femmes du congrès de Poitiers :
Mardi 12 février à 13h**

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Janvier 2013 - Prix: 0.40€
Directeur de la Publication: Bernadette Groison

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr